

Sujet d'étude : La loi du 9 octobre 1981 portant sur l'abolition de la peine de mort en France

Définition : « Qu'est ce qu'une loi ? C'est une déclaration publique et solennelle de la volonté générale, sur un objet d'intérêt commun ». Jean-Jacques Rousseau, *Lettres écrites de la Montagne*, 6^e lettre, 1764

Support d'ensemble : www.ina.fr, extraits du discours de R. Badinter le 17 septembre 1981 à l'Assemblée Nationale.

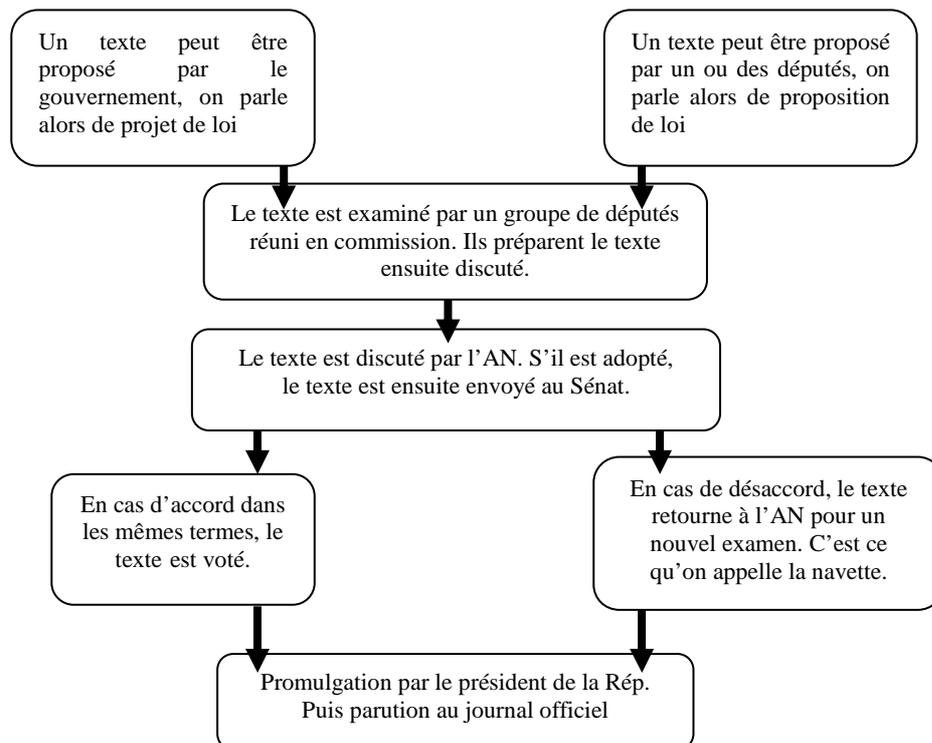
L'Institut National de l'Audiovisuel conserve la mémoire de la radio et de la télévision française. Son site propose à la consultation plusieurs milliers d'archives filmées, autant de moments marquants de l'Histoire de l'audiovisuel français.

Travail préparatoire :

1- Allez sur :

<http://www.assemblee-nationale.fr/video/vod/infographie-video2.asp>

A partir de cette page du site de l'Assemblée Nationale, résumez sous forme d'un schéma les différentes phases de l'élaboration d'une loi :



Qu'y a t il de démocratique dans ce processus ?

- L'AN est constituée de représentants élus ; il est donc l'expression de la représentation nationale par le biais du suffrage universel
- Séparation des pouvoirs : le législatif est ici représenté par un Parlement indépendant des autres pouvoirs exécutifs et judiciaires (cette séparation n'est pas totale, ex. ici les projets de lois émanent du gouvernement. Si les pouvoirs sont bien indépendants les uns des autres, de multiples mécanismes permettent en fait leur influence réciproque).
- Des pouvoirs et des contre-pouvoirs qui s'équilibrent entre, ici, AN et Sénat au sein du parlement.

I- En amont, une demande sociale ?

Extrait n°1 :

<http://www.ina.fr/economie-et-societe/justice-et-faits-divers/video/I07170823/assemblee-nationale-debat-sur-l-abolition-de-la-peine-de-mort.fr.html>

Pourquoi peut-on dire que historiquement l'abolition de la peine de mort en France est l'aboutissement d'un long combat ?

B. commence par rappeler que cette abolition avait déjà été proposée lors de la Rév. Française en 1791 (par Le Pelletier de Saint-Fargeau).

La France a tjrs té à l'avant-garde du progrès social : elle a montré l'ex en étant la 1^{ère} à abolir la torture et en étant l'une des 1^{ères} à abolir l'esclavage.

Comment se place la France par rapport à ses voisines occidentales dans ce combat ?

Mais à la date de 1981, la France a pris du retard, elle reste l'une des dernières à appliquer encore la peine de mort.

Extrait n°2 : 0mn44s à 2mn43s

<http://www.ina.fr/economie-et-societe/justice-et-faits-divers/video/CAB8101740401/debat-assemblee-nationale-sur-peine-de-mort-badinter.fr.html>

cette proposition de loi répondait-elle à une aspiration de la société française ?

Non comme le rappelle B. lui-même : « certains vous diront qu'en votant l'abolition vous méconnaîtriez la démocratie parce que vous méconnaîtriez l'opinion publique ». A début des années 80 une large majorité de français reste pour le maintien de la peine de mort.

B. retourne très habilement cet argument en rappelant que cette disposition figurait dans le programme de la gauche unie incarnée par FM pour la présidentielle de 1981. Le peuple français a voté et élu FM à la présidentielle tout en sachant cela. C'est donc la preuve que le peuple français n'est pas foncièrement opposé à la mise en œuvre de cette disposition que l'élu au nom du « respect de l'engagement pris » se doit d'ailleurs de mettre en œuvre.

II- Les débats :

La loi est présentée pour vote devant l'Assemblée Nationale le 17 septembre 1981. son initiateur, R. Badinter est chargé de la présenter.

Qu'apprend-on de lui dans les extraits ci-dessous? + extraits n°9 et 10 (à faire à la fin)

+ extrait n°9 <http://www.ina.fr/art-et-culture/litterature/video/I00004992/robert-badinter-sur-l-execution.fr.html>

+ extrait n°10 <http://www.ina.fr/economie-et-societe/justice-et-faits-divers/video/I00003301/robert-badinter-l-affaire-patrick-henry-dans-le-combat-contre-la-peine-de-mort.fr.html>

- Un avocat réputé et médiatique
- Un opposant convaincu de la peine de mort mais l'affaire Buffet-Bontems en 71 représente un tournant. Les deux sont complices d'un crime ignoble mais l'un a tué, l'autre pas. Les deux sont condamnés à mort. Un homme qui n'a jamais tué est condamné à mort. Il devient alors le chef de file des abolitionnistes.
- Face à l'inertie du personnel politique, L'affaire Patrick Henry en 1977 lui permet de porter le débat sur la place publique. Il fait du procès un débat public sur la peine de mort et parvient à obtenir que PH ne soit pas condamné à mort. C'est une victoire importante.
- En 1981, il est nommé garde des sceaux et ministre de la justice du nouveau président FM dont l'abolition de la peine de mort était une promesse de campagne. Badinter est chargé de conduire cette réforme judiciaire majeure.

Ce discours prononcé devant les députés reste à de nombreux titres un des moments forts de la Ve République. Dans le climat de passion de l'époque, R. Badinter est obligé de déployer ses plus grands talents d'orateur pour convaincre. Ce plaidoyer contre la peine de mort apparaît très complet et remarquablement construit. Chaque lien ci-dessous renvoie à un moment clé du discours. Pour chaque extrait dites quel est ou quels sont les arguments développés.

Extrait n°3 :

<http://www.ina.fr/economie-et-societe/justice-et-faits-divers/video/I00004577/discours-de-badinter-sur-l-abolition-de-la-peine-de-mort-l-absence-de-debat-eclairé-en-france.fr.html>

Argument n°1 : De nombreuses démocraties occidentales ont déjà aboli la peine de mort et ne s'en portent pas plus mal. Pourquoi ne pas les prendre en ex ?

Argument n°2 : Les études conduites à différentes échelles ne montrent pas de corrélation entre application de la peine de mort et faible taux de criminalité sanglante et inversement entre abolition et augmentation de la grande criminalité.

Argument n°3 : Certains élus ont attisé les peurs auprès de leur électorat en accentuant le débat sur l'augmentation de la petite et moyenne délinquance (qui ne relève pas de la peine de mort) pour des raisons électoralistes et démagogiques. Autrement dit, B. souligne « l'absence de débat éclairé ces dernières années ».

Extrait n°4 :

<http://www.ina.fr/economie-et-societe/justice-et-faits-divers/video/I00004588/discours-de-robert-badinter-la-valeur-dissuasive-de-la-peine-de-mort.fr.html>

Argument n°4 : La peine de mort n'a aucune valeur dissuasive. Ce genre d'argument rationnel n'arrête pas un homme emporté par sa passion criminelle. D'ailleurs il est bien d'autres domaines dans lesquels la passion pousse au dépassement de soi : sport, armée...

Autre preuve : lors de l'affaire Buffet-Bontems (jugée à Troyes en 71), la foule déchaînée réclamait chaque jour la tête des deux hommes à l'entrée du tribunal. Dans cette foule se trouvait un homme qui lui-même passera à l'acte de façon dramatique quelques années plus tard : P. Henry, Lui non plus n'a pas été arrêté par le fait d'avoir assisté à cette scène.

Extrait n°5 :

<http://www.ina.fr/economie-et-societe/justice-et-faits-divers/video/I00004601/discours-de-badinter-sur-l-abolition-de-la-peine-de-mort-evocation-de-trois-executes.fr.html>

Argument n°5 : Entre 1974 et 1981 il y a eu 3 condamnés à morts exécutés en France dont B. détaille le cas. En faisant cela il veut montrer que :

- la peine de mort est une sanction déjà presque abolie dans les faits
- cela n'aurait rien changé que ces trois hommes soient plutôt emprisonnés à vie qu'exécutés.

Extrait n°6 :

<http://www.ina.fr/economie-et-societe/justice-et-faits-divers/video/I0000609/discours-de-robert-badinter-les-regimes-politiques-et-la-peine-de-mort.fr.html>

Argument n°6 : « Dans les pays de liberté la loi commune est l'abolition : la peine de mort est l'arme des dictatures.

Extrait n°7 :

<http://www.ina.fr/economie-et-societe/justice-et-faits-divers/video/I00004610/discours-de-badinter-sur-l-abolition-de-la-peine-de-mort-la-peine-de-mort-procede-du-totalitarisme.fr.html>

Argument n°7 : L'application de la peine de mort repose sur l'idée qu'un état peut disposer du droit de vie et de mort sur un individu. Il s'agit d'un fonctionnement à caractère totalitaire qui nie les libertés fondamentales.

Dans un procès d'assise, 12 personnes décident du sort d'un individu, sans jamais vraiment savoir au fond s'il est vraiment et totalement coupable.

Extrait n°8

+ reprise de l'extrait n°2 : (4mn30 à 6mn32)

<http://www.ina.fr/economie-et-societe/justice-et-faits-divers/video/CAA7600824501/affaire-ranucci.fr.html>

Argument n°8 : L'affaire Ranoucci (74-76), au-delà du doute qui plane encore sur sa culpabilité met en évidence le désir de la famille de la victime que justice soit rendue dans le sang. C'est sur ce point qu'appuie B. en parlant de « sacrifice expiatoire » : pour beaucoup, quelqu'un qui a pris la vie d'un autre ne mérite pas de vivre.

B. retourne cet argument des antiabolitionnistes en rappelant que :

-il n'existe pas d'homme totalement coupable au point de mériter la mort. Ainsi, Ranoucci présentait de nombreux signes de confusion mentale qui auraient dû lui permettre de plaider l'irresponsabilité (et d'être condamné à perpétuité plutôt qu'à la mort).

- la justice des hommes n'est pas infaillible (aujourd'hui encore des doutes subsistent sur la culpabilité de Ranoucci).

III- 30 ans après :

Extraits n°11 à 14 + carte à ouvrir (répertoire classe)

11 : <http://www.ina.fr/economie-et-societe/justice-et-faits-divers/video/CAB91051628/dixieme-anniversaire-de-l-abolition-de-la-peine-de-mort.fr.html>

12 : <http://www.ina.fr/economie-et-societe/justice-et-faits-divers/video/CAB00055107/petition-de-l-association-ensemble-contre-la-peine-de-mort.fr.html>

13 : <http://www.ina.fr/economie-et-societe/justice-et-faits-divers/video/2167128001053/journee-contre-peine-de-mort.fr.html>

14 : <http://www.youtube.com/watch?v=oZcSn0DLtas>

Quel bilan est tiré 10 ans après la suppression de la peine de mort en France ?

Il n'y a pas eu comme certains le craignaient d'augmentation des crimes les plus violents générés par l'abolition de la peine de mort.

Certains continuent à souhaiter son rétablissement mais l'opinion publique est plus équitablement partagée qu'en 1981 : il existe un certain consensus sur l'idée qu'un retour de la peine de mort en France serait impossible et inutile.

Quelles remarques pouvez-vous formuler sur l'emploi de la peine de mort sur terre ?

2002 : 86 pays l'appliquent

2010 (à la date du clip d'amnesty international) : 58 pays.

De nombreux pays ont donc abandonné le châtiment suprême en 10 ans.

Deux états se distinguent :

- la Chine dans laquelle plusieurs milliers de personnes sont exécutés chaque année.
- Les EU, plus vieille démocratie du monde même si les chiffres sont moindres que pour le cas précédent

Vers quels objectifs se recentre aujourd'hui le débat abolitionniste ?

Convaincre les derniers états rétifs dans le monde, notamment la démocratie américaine. De nombreuses ONG se mobilisent aujourd'hui comme « Amnesty International » et depuis 2002 une journée internationale contre la peine de mort existe.